

Conditions Générales de Prestations de Services "Chauffeur sans voiture" de Chauffeur&Go

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout service de chauffeur de personne conclu par l'intermédiaire de NewChauffeur&Go SAS; le Client déclare en avoir pris connaissance et les avoir acceptées sans réserve, avant de passer commande.

Article 1- Définitions

C&Go désigne la société NewChauffeur&Go SAS sous ses marques : « Chauffeur&Go », « Chauffeur&GoDrivers »,

« Chauffeur(s) » désigne l'entrepreneur indépendant ayant conclu un contrat de partenariat avec Chauffeur&Go et réalisant la prestation pour le Client afin de conduire des véhicules de moins de 3,5T.

« Client » désigne la personne qui passe commande de prestations de mise à disposition d'un service de Chauffeur auprès de Chauffeur&Go et qui est tenue du règlement des prestations commandées.

« Utilisateur(s) » désigne la personne physique qui bénéficie des services du Chauffeur.

Le client reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites, c'est-à-dire être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

L'Utilisateur est solidairement responsable du paiement des prestations avec le Client et le Client garantit Chauffeur&Go et le Chauffeur pour toute mise en cause de sa responsabilité qui pourrait être effectuée à son encontre ou à l'encontre d'un Chauffeur par l'Utilisateur, au-delà des engagements souscrits au titre du présent contrat.

Article 2 – Accès au service

L'Utilisateur désigné par le Client peut utiliser à sa discrétion, sous la responsabilité du Client, les services proposés au titre du présent contrat.

Article 3 –Réservation – Annulation

Les réservations sont effectuées par téléphone ou par le portail internet client, durant les heures d'ouverture du service de réservation : Du lundi au Vendredi de 9:00 à 19:00. Ces horaires pourront évoluer, ainsi que le numéro de téléphone d'accès au service.

Dès réception d'une demande de réservation, Chauffeur&Go fera tous ses efforts pour trouver un Chauffeur disponible. Dès réception de la confirmation de la course, le Client et le Chauffeur seront engagés. La demande ne pourra être annulée par le Chauffeur qu'en cas de force majeure, auquel cas Chauffeur&Go fera ses meilleurs efforts pour trouver un autre Chauffeur disponible.

De son côté, le Client pourra annuler une course aux conditions suivantes :

- Annulation plus de 48 heures avant le début de la course : aucun frais

- Annulation entre 48 heures et 24 heures avant le début de la course : une indemnité de 25 % du prix du service sera due ;
- Annulation entre 24 heures et 12 heures avant le début de la course : une indemnité de 50 % du prix du service sera due ;
- Annulation moins de 12 heures avant le début de la course : une indemnité de 100 % du prix du service sera due.

Par ailleurs, tous les frais non remboursables engagés par Chauffeur&Go, afin d'assurer la prestation seront dus.

Pour notifier une annulation dans les meilleures conditions, le Client prendra contact par téléphone avec Chauffeur&Go dans les heures d'ouverture du service, et en-dehors des heures d'ouverture du service, contactera directement le Chauffeur désigné pour la course, puis confirmera dans tous les cas sa demande d'annulation par e-mail adressée à Chauffeur&Go. La demande d'annulation sera prise en compte au moment où Chauffeur&Go ou le Chauffeur en aura eu connaissance certaine.

Si le Client ne se présente pas au point de rencontre convenu avec Chauffeur&Go ou se présente mais que son véhicule est hors d'état de fonctionnement, le Client sera tenu de payer le prix intégral du service tel que réservé. Le Client est considéré ne pas s'être présenté à l'expiration d'un délai de 30 minutes après l'heure convenue sauf lorsqu'il a signalé son retard au Chauffeur ou à Chauffeur&Go au préalable.

La preuve des commandes et annulations de commandes effectuées par téléphone repose en cas de litige sur les enregistrements des communications effectués par Chauffeur&Go. Pour les commandes et annulations de commandes effectuées par Internet, les fichiers conservés par Chauffeur&Go feront foi. Les données sont conservées par Chauffeur&Go pendant une période de 90 jours.

Article 4 – Obligations des parties

4.1 Obligations de Chauffeur&Go

Chauffeur&Go s'engage vis-à-vis du Client à rechercher un Chauffeur pour la course demandée et à assurer l'intermédiation nécessaire entre le Chauffeur et le Client, dont assistance au Client comme au Chauffeur en cas d'attente sur le lieu de rencontre ou de difficultés pour se retrouver.

Chauffeur&Go s'engage à faciliter le dénouement de toute difficulté qui interviendrait entre un Chauffeur et un Client.

4.2 Obligations du Chauffeur

Le Chauffeur a pour obligation de se présenter à l'heure et au lieu de rendez-vous convenus et de demeurer disponible pendant toute la durée de la réservation fixée.

Pendant toute cette durée, le Chauffeur doit être apte à la conduite et respecter les règles de sécurité et du code de la route, nonobstant des demandes de l'Utilisateur qui ne seraient pas respectueuses de ces règles. Le Chauffeur

remplit un formulaire d'état des lieux du véhicule via son application avant le début et à la fin de la prestation, l'utilisateur est tenu de signer l'état des lieux.

Le Chauffeur s'engage au respect d'une totale confidentialité de toute information sur les activités du Client et/ou de l'Utilisateur, son organisation, son personnel, ou encore sa vie privée.

Dans le cas où le Chauffeur commettrait une infraction au code de la route qui entraînerait une perte de points pour le propriétaire, le Chauffeur s'engage à s'auto dénoncer, à assumer sa responsabilité et à reconnaître les faits.

4.3 Obligations du Client et de son Utilisateur

Le client garantit la véracité des informations fournies à Chauffeur&Go pour le calcul du devis préalable, sur sa capacité de voyager en voiture et sur l'état mécanique de son véhicule

Avant la prise en charge du véhicule, l'Utilisateur doit remettre au Chauffeur la carte grise, l'attestation d'assurance et le manuel d'utilisation du véhicule. Il lui incombe de remettre au Chauffeur un véhicule en état de marche et permettant une conduite en toute sécurité. De convention expresse, si lors de la prise en charge du véhicule ou à tout autre moment, le Chauffeur constate que le véhicule n'est pas apte à la conduite en toute sécurité, il peut refuser la course ou l'interrompre sous réserve d'alerter le BackOffice de Chauffeur&Go en indiquant le point de dysfonctionnement qui justifie cette décision.

Les frais liés à l'utilisation du véhicule restent à la charge du Client et/ou de l'Utilisateur (essence, péage, frais de réparation,...).

Le Client et/ou l'Utilisateur s'engagent à respecter les décisions prises par le Chauffeur pour assurer une conduite respectueuse du code de la route et des règles de sécurité.

Ils s'engagent à ne pas changer les conditions essentielles de réalisation de la prestation, sans l'accord exprès et préalable du Chauffeur et de Chauffeur&Go, notamment Tout changement ou modification ayant une incidence sur l'un des éléments suivants donnera lieu à facturation supplémentaire appliquée sur la facture :

- Horaire et lieu de début et de fin de prestation ou modalités d'accès
- Durée de la prestation
- Distance à parcourir
- Montant des frais à engager
- Durée d'attente du Chauffeur
- Temps et modalités de trajet pour le retour du Chauffeur

Le Client ou l'Utilisateur indique sur le compte rendu de mission ses éventuelles observations sur la prestation et le signe à la fin de la mission.

Le client s'engage à ne pas faire appel au Chauffeur directement ou indirectement, et cela sans passer par l'intermédiaire de Chauffeur&Go, pendant la durée du contrat entre Chauffeur&Go et le client augmentée d'une année calendaire.

En cas de violation de cette clause, à titre de clause pénale, le client devra à Chauffeur&Go

une indemnité forfaitaire égale au montant le plus élevé des sommes suivantes

- Moyenne hors taxe des rémunérations perçues par Chauffeur&Go des trois derniers mois multipliée par six
- Une rémunération forfaitaire de trois mille cinq cents euros hors taxe

Article 5 – Responsabilités – Force majeure

Chauffeur&Go comme le Chauffeur s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour la bonne réalisation de la prestation convenue. Ils sont tenus de convention expresse par des obligations de moyens pour l'ensemble des prestations qui leur incombent.

En cas de mise en cause de la responsabilité de Chauffeur&Go, l'indemnité qui sera due en réparation du préjudice subi par le Client ne pourra excéder la somme perçue par Chauffeur&Go.

En aucun cas Chauffeur&Go ou le Chauffeur ne pourra être responsable en cas de force majeure. De convention expresse entre les parties sont considérés notamment comme cas de force majeure une grève des moyens de transport affectant la possibilité pour le Chauffeur de se rendre au lieu de rencontre avec le Client, des intempéries bloquant la circulation routière, une maladie ou tout autre événement empêchant le Chauffeur de réaliser la mission qui lui a été confiée pour le Client.

Article 6 – Assurances

Le Client garantit que le véhicule utilisé par le Chauffeur est régulièrement assuré et notamment dans le cadre de la prestation prévue par le présent contrat. Ainsi, en aucun cas la responsabilité de Chauffeur&Go et du Chauffeur ne pourra être mise en cause en cas d'accident, vol ou de tous autres dommages pouvant affecter le Véhicule et les éventuels biens qu'il contient, notamment lors du stationnement du Véhicule sur les aires de stationnement privées ou publiques.

Article 7 – Données personnelles

Les données personnelles du Client et de l'Utilisateur (nom, prénom, adresse, téléphone ...) sont collectées par Chauffeur&Go pour les besoins de la gestion des services fournis, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Par ailleurs, Chauffeur&Go peut enregistrer les communications téléphoniques dans le cadre du contrôle de la qualité de ses services et de la conservation des preuves des commandes passées.

Le Client et l'Utilisateur disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification des informations personnelles collectées en exécution du présent contrat. Ce droit d'accès s'exerce par courrier adressé au siège social de Chauffeur&Go.

Le Client accepte que les données nominatives recueillies lors de la prise de commande, quel qu'en soit le mode, puissent alimenter le fichier clientèle de Chauffeur&Go et être conservées pendant une durée de deux ans. Ces

informations peuvent ainsi être exploitées pour des offres commerciales susceptibles d'intéresser le Client ou son Utilisateur, qui pourront toutefois s'opposer à la réception de courriers de prospection commerciale quel que soit le média utilisé, en adressant une demande en ce sens par courrier au siège de Chauffeur&Go ou par courrier électronique.

Le Client et l'Utilisateur sont également informés de la possibilité d'utilisation de « cookie temporaire » permettant de les identifier pendant la durée d'une session de communication par Internet.

Article 8 – Prix / Modalités de paiement

Les tarifs sont donnés au Client dans les conditions particulières. Ils dépendent du type d'offre souscrit par le Client.

Les prestations particulières font l'objet d'un devis spécifique qui engage le Client une fois celui-ci accepté par écrit ou par téléphone.

Pour les courses où le lieu d'arrivée est en dehors de la région Île de France ou différente du lieu indiqué lors de la réservation, les frais de retour du Chauffeur seront payés par le client qui devra également payer des indemnités horaires égales à 50% du tarif horaire de course.

Le Chauffeur pourra toutefois refuser de prolonger la course s'il n'est pas disponible ou pour des raisons de sécurité.

Les prix s'entendent hors TVA pour les professionnels et TTC pour les particuliers, sauf indications expresses contraires.

Pour les prestations régulières, la facturation est mensuelle. Pour les prestations ponctuelles, le paiement est effectué à la commande. Tout supplément dû, notamment en cas de prolongation de la prestation, est réglé directement au Chauffeur, sauf accord contraire convenu préalablement avec Chauffeur&Go. Tout paiement doit être effectué à réception de la facture. En cas de non règlement dans un délai de huit jours à compter de la date de facturation, les prestations effectuées au titre du présent contrat peuvent être suspendues jusqu'à complet règlement.

Par ailleurs, toute facture demeurant impayée plus de 15 jours après son échéance donnera lieu au paiement d'intérêts de retard dus de plein droit dès la date d'échéance au taux appliqué par la BCE à sa dernière opération de refinancement majoré de 10 points. En outre, le Client sera redevable d'un montant de 200 Euros au titre des frais de gestion des impayés, nonobstant les frais de procédure qui seront dus pour toute facture recouvrée par voie judiciaire.

Article 9 – Modifications

Les présentes conditions générales peuvent évoluer et toute modification sera communiquée au Client préalablement à son entrée en vigueur. De même, les tarifs des prestations peuvent évoluer à tout moment

sous réserve d'en informer préalablement le Client.

Article 10 – Durée - Résiliation

Les présentes conditions générales s'appliquent à la prestation.

Le Client peut résilier le contrat, à l'échéance de son abonnement, moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, le contrat est renouvelé par tacite reconduction.

L'une ou l'autre des parties peut résilier le contrat à tout moment en cas de non respect par l'autre partie de ses obligations quinze jours après mise en demeure adressée par une lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

Chauffeur&Go peut également interrompre le service dans une zone donnée ou sur tout le territoire en informant le Client par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis d'un mois, et sera alors tenue de rembourser au Client prorata temporis le montant de l'abonnement pour la période postérieure à la date de résiliation si cette interruption de service affecte significativement le Client. Aucune autre indemnité ne sera due par Chauffeur&Go.

Article 11 – Réclamations

Toute réclamation du Client sur l'exécution de la prestation doit figurer sur le compte rendu de mission visé à l'article 4.3 ci-dessus et être confirmé par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de Chauffeur&Go dans les quarante-huit heures de la fin de la mission. Toute réclamation portant sur la facturation devra être faite et dûment motivée dans un délai de 10 jours courant à compter de sa réception.

Tout litige de quelque nature que ce soit, sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris. Toutes les ventes conclues par Chauffeur&Go sont soumises à la loi française.

Informations légales

NewChauffeur&Go

Société Anonyme au capital de 1000 €

SIRET : 80886640400037 – **NAF** : 4932Z

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0075 1479 525
CE ILE DE FRANCE

Siège social : 9 - 11 rue Anatole de la Forge
75017 Paris

Téléphone : 01 84 16 68 74

Assurance Flotte : AXA France

Assurance RC Professionnelle : AXA France

Site WEB : www.chauffeurandgo.com